

POINT DE VUE

Patrimoine et transition énergétique



« Dans sa dernière mouture, le projet de loi sur la transition énergétique contribue à la sauvegarde de notre patrimoine construit », se félicite J.-J. Risch. Photo DNA – Guillemette Jolain

Jean-Jacques Risch,
architecte, Strasbourg

« Était-il raisonnable d'introduire dans le projet de loi sur la transition énergétique une disposition imposant de manière obligatoire, lors de travaux de ravalement, de réaliser une isolation thermique par l'extérieur ?

Un procédé coûteux, et à l'évidence peu adapté à nombre d'immeubles dont la façade perdrait tout cachet. Des voix de la raison se sont fait entendre. Dans sa nouvelle version, la loi préconiserait de tenir compte des "spécificités énergétiques et architecturales du bâti existant" pour l'ensemble des travaux de rénovation. Fort heureusement, le texte intègre aussi la notion de "disproportion manifeste" qu'un décret viendra préciser : si le surcoût induit par l'isolation, son intérêt en termes de performances ou les contraintes architecturales s'y opposent, les propriétaires pourront s'abstenir et trouver d'autres moyens plus adaptés d'améliorer la performance énergétique du bâtiment.

Cette version, beaucoup plus réaliste, permettrait de mieux contribuer à la sauvegarde de notre patrimoine construit et plus particulièrement de nos traditions régionales, riches de nos façades à colombages, ou en briques de parement apparentes, ou encore en modénatures de pierre à travers les différents styles historiques ».